



# Réclamations DP

## GSSC Losserland

Réunion DP du 16/06/2014

Réponse Direction du 23 juin 2014

Réclamations

Réponse Direction .....

CFE-CGC

### Réclamation n° 1 – BUYIN

De nombreux bruits nous arrivent concernant le transfert du Sourcing OBS ou d'une partie du Sourcing d'OBS vers BUYIN, en relation notamment avec le projet Sleeping Beauty (Déploiement des offres d'OBS au sein des marchés entreprises domestiques de chacune des filiales du Groupe qui en dispose).

Pouvez-vous nous donner toute précision utile ?

Le projet Sleeping Beauty n'impacte pas les acheteurs d'OBS , les synergies envisagées sont sur les équipes Sales et Opérations localisées dans le pays. Aucun salarié de GSSC n'est concerné.

Par ailleurs aucun lien entre le programme Sleeping Beauty et Buyin.

CFE-CGC

### Réclamation n° 2 – BUYIN

Quel est l'état de la réflexion commune entre Français et Allemands concernant la reprise de l'IT par BUYIN ?

Elle est toujours en cours.

CFE-CGC

### Réclamation n° 3 – e-Sourcing

Une augmentation significative de l'activité e-sourcing a été constatée par les salariés de ce service au S1 2014. (+118% vs S2 2013)

Par ailleurs ce service aurait perdu 2 personnes en 2014.

Confirmez-vous ces données ?

Quelles sont les mesures que vous comptez-prendre pour permettre à ce service de faire face à cette tendance ?

L'activité de e-sourcing augmente régulièrement : 143 évènements au 2ème semestre 2013 à 226 pour le 1er semestre 2014 mais une partie des évènements ne nécessite pas de coaching , les acheteurs étant en autonomie complète, donc aucune activité pour l'équipe e-sourcing.

L'activité coaching est passée de 113 évènements au S22013 à 133 au S12014 soit 20% d'augmentation ; les RFP pour la France ont le plus augmenté mais c'est aussi lié au déploiement de Corfou, l'e-sourcing étant un des modules de Sprint. 3 personnes composent actuellement l'équipe (sans compter ½ ETP en arrêt maladie) ; une interne est arrivée à fin octobre 2013 pour remplacer un consultant externe . Ce dernier est donc parti en début 2014 après avoir formé la nouvelle

		<p>experte.</p> <p>2 autres personnes étaient présentes en début 2013 : un interne à temps partiel et un consultant externe qui ne faisaient pas de coaching mais accompagnaient le déploiement et faisaient de la MOA, cette activité a été reprise par l'équipe de déploiement Sprint et l'équipe MOA sprint . L'équipe actuelle doit se concentrer sur le coaching métier et l'accompagnement des acheteurs pour les rendre autonomes. Il n'y a donc pas de baisse d'effectifs à périmètre équivalent mais une répartition des activités différentes entre 2 départements.</p> <p>A noter qu'il peut y avoir aussi des surcroits d'activités temporaires, l'activité n'étant pas toujours lissée , cela a été le cas avec l'effet « ponts de mai » qui a occasionné plusieurs RFP à lancer au même moment .</p> <p>Toutefois , compte tenu des évolutions prévues sur la plateforme ( passage en V8) , nous allons renforcer l'équipe avec un consultant externe qui va collaborer avec les 2 équipes MOA et e-sourcing Le déploiement sur la France qui a bien démarré va aussi se renforcer par des formations et la mise en place d'utilisateurs clés ( super-utilisateurs, déjà testés sur d'autres pays) pour aider les acheteurs à devenir autonomes, l'équipe e-sourcing gardant toujours son rôle d'expert métier.</p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 4 – Réorganisation à GSSC</b></p> <p>Quelles sont les conséquences à court terme pour les achats des changements annoncés dans l'organisation du groupe ?</p> <p>Une réorganisation de fond à GSSC est-elle envisageable à court ou moyen terme ?</p> <p>GSSC est-il concerné par le gel des réorganisations avant les élections professionnelles ?</p>	<p>Pas de réorganisation prévue à GSSC sauf si l'on a à mettre en œuvre le transfert de l'IT vers Buyin qui ne se ferait qu'au 1/1/2015 dans le meilleur des cas.</p> <p>Donc nous sommes en ligne avec le gel des organisations avant les élections.</p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 5 – Rapprochement Bouygues Télécom – ORANGE</b></p> <p>Dans le cadre des discussions préliminaires concernant un éventuel rapprochement BT – Orange, la question des achats a-t-elle déjà été abordée ?</p> <p>Un groupe de travail est-il constitué ou une société de conseil mandatée pour une étude sur les achats ?</p>	<p>Cette réclamation ne relève pas de l'instance DP Achats.</p>	

	<p>Connaissez-vous l'organisation des achats de BT ?</p> <p>Pouvez-vous nous communiquer le nombre de salariés BT dans la filière ?</p>		
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 6 – Rapprochement Bouygues Télécom – ORANGE</b></p> <p>Un plan de départ de 1500 personnes est annoncé chez Bouygues T.</p> <p>Cette annonce a-t-elle une relation avec les discussions avec Orange ?</p>	<p>Cette réclamation ne relève pas de l'instance DP Achats.</p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 7 – Journée de solidarité</b></p> <p>Combien d'heures sont décomptées pour la journée de solidarité pour une personne en TPS à 50%, à 60% et à 80% ?</p>	<p>L'info est accessible sur anoo/temps de travail/journée de solidarité.</p> <p>Pour les salariés à temps partiel cette journée de 7 heures est réduite proportionnellement à leur durée de travail :</p> <p><i>Pour un salarié à 50%, la journée de solidarité est fixée à 3 heures 30 min (50% d'une journée de 7h)</i></p> <p><i>Un salarié à temps partiel à 80 % verra une de ses journées de travail fixée à 5 h 36 mn. (80% d'une journée de 7h).</i></p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 8 – Accord Salarial 2014 mesures emploi et compétence</b></p> <p>Combien de mesures individuelles avez-vous prises dans le cadre « emploi et compétence » de note périmètre ?</p> <p>Comment se répartissent ces mesures par rapport aux 5 critères définis dans l'accord ?</p>	<p>Cette réclamation d'ordre statistique ne relève pas de l'instance DP Achats.</p> <p>Par ailleurs, il est bien trop tôt pour faire un bilan de l'accord salarial.</p> <p>Une information sera faite sur le sujet auprès des OS lors de la multilatérale GSSC du S2 2014.</p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 9 – Prévention des situations à risques</b></p> <p>Suite à la vague des suicides du début de l'année un relevé de décision (4 juin) vient de mettre l'accent sur le rôle de préventions des RH de proximité.</p> <p>Quelle action particulière comptez-vous mettre en œuvre aux achats pour renforcer ce rôle en relation avec ce relevé de décision ?</p>	<p>Nous continuons à être à l'écoute de l'ensemble des collaborateurs et plus particulièrement ceux qui traversent des moments plus difficiles.</p> <p>Notre action réside principalement dans les échanges réguliers que nous avons avec l'ensemble des acteurs sur le terrain (managers, médecins, infirmières, assistants sociaux, préventeurs, salariés et élus).</p> <p>La prévention est avant tout l'affaire de tous. Toute situation de fragilité détectée est traitée en conséquence par tout ou partie de ce collectif.</p>	

<p>CFE-CGC</p>	<p><b>Réclamation n° 10 – Congés Bonifiés 2015</b></p> <p>Pouvez-vous rappeler le calendrier impératif concernant les demandes de congés bonifiés 2015.</p> <p>Une information particulière est-elle adressée intuitu personae aux fonctionnaires concernés ?</p>	<p>Toutes les infos sont accessibles sur anoo/temps de travail/congés annuels/congé bonifié.</p> <p>La campagne d'inscriptions pour les congés bonifiés incluant des départs entre le 1er novembre 2014 et le 31 mars 2015 a été ouverte du 1er février 2014 au 31 mars 2014.</p> <p>Non il n'y a pas d'information individualisée. Un zz infos RH avait été adressé à l'ensemble du personnel GSSC pour rappeler l'info, en juin 2013 pour la campagne été 2014.</p>	
<p>CFE-CGC</p>	<p><b>Réclamation n° 11 – « L' affect » dans le management d'équipe !</b></p> <p>Dans le cursus Digital Académie, Catherine Barba présidente de CB group évoque les préoccupations grandissantes des marques Américaines quant au bien-être de leurs salariés.</p> <p>Pensez-vous que Orange ait atteint le bon niveau dans ce domaine ?</p> <p>Sans évoquer la nouvelle crise de suicides du début de l'année qui heureusement n'a pas touché GSSC, pensez-vous que les managers achats soient suffisamment dans la « perception affective » de leurs équipes ?</p> <p>Accordez-vous de la valeur à ce terme pour apprécier le management d'équipe ?</p>	<p>Le bien-être au travail est une dimension de plus en plus partagée dans l'entreprise, avec une sensibilisation forte du management.</p> <p>On peut en premier lieu rappeler que la part variable des leaders intègre une composante directement liée au résultat du baromètre social.</p> <p>Par ailleurs, les accords intègrent de nombreuses composantes qui contribuent à cette notion de bien-être. Sans oublier des modules de formation spécifiques à destination des manager comme par exemple « mieux intégrer la gestion des émotions dans mon management ».</p>	
<p>CFE-CGC</p>	<p><b>Réclamation n° 12 – Fiche d'heures délégation</b></p> <p>Doit-on conserver les fiches d'heures de délégation reçues à domicile ?</p> <p>Y a-t-il une limitation de durée ?</p> <p>Si oui, pourquoi doit-on les conserver ?</p>	<p>L'élaboration des fiches d'heures de délégations sont une obligation légale. Article R3243-4</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créé par <a href="#">Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)</a></li> </ul> <p>Il est interdit de faire mention sur le bulletin de paie de l'exercice du droit de grève ou de l'activité de représentation des salariés.</p> <p>La nature et le montant de la rémunération de l'activité de représentation figurent sur une fiche annexée au bulletin de paie qui a le même régime juridique que celui-ci et que l'employeur établit et fournit au salarié.</p> <p>ART 5.3243-5 La conservation du bulletin de salaire est sans limitation de durée</p>	

CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 13 – Accord salarial 2014</b></p> <p>Quelles sont les instructions transmises aux RH pour attribuer les moyennes d'augmentations individuelles pour les cadres ?</p>	<p>Nous n'avons pas eu d'autres instructions que le contenu de l'accord et les repères cités.</p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 14 – Accord salarial 2014 IRP</b></p> <p>Comment calculez-vous la moyenne des mesures d'augmentations individuelles concernant les IRP mandatés à 50% et plus sur notre entité ?</p> <p>Lors de la remise du document papier concernant l'augmentation salariale des IRPs, serait-il possible d'y voir tous les éléments ayant permis le calcul de cette moyenne ?</p>	<p>Lors de la réunion avec les délégués syndicaux, Delphine POUPONNEAU a indiqué que la moyenne attribuée serait de 0,40 % qui correspond au budget dévolu pour les mesures individuelles. Il n'y pas d'autres calculs.</p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 15 – Accord salarial 2014 évolution professionnelle individuelle (IRP)</b></p> <p>D'après l'article 7 de l'accord salarial 2014 : Comment déterminez-vous la reconnaissance des évolutions professionnelles individuelles pour les IRP et comment attribuez-vous le budget ?</p>	<p>Le sujet traité au plan national sera précisé ultérieurement.</p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 16 – Locaux Syndicaux Eysines</b></p> <p>Une odeur persistante de plastique neuf émane des dalles plastiques du sol du local syndical CFE-CGC du site Eysines après les travaux qui datent de plusieurs mois.</p> <p>La question de la conformité des dalles ou de la colle aux normes se pose.</p> <p>Merci de bien vouloir vous procurer toutes les données techniques de ces dalles ou de la colle auprès du fabricant pour vérifier l'absence de substance nocive.</p> <p>Le risque de présence d'un dérivé formaldéhyde se pose sérieusement.</p> <p>Si cette question ressort de l'instance CHSCT merci de l'adresser directement aux personnes compétentes pour enquête.</p>	<p>L'ensemble des notices techniques sont remises en séance.</p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 17 – impact augmentation TVA</b></p> <p>Réclamation posée depuis 3 mois. Toujours en attente d'une réponse de la Direction</p>	<p>Concernant la restauration collective, le système de subventionnement mis en place en 2010 (subvention majorée doit au moins être égale aux couts fixes) a permis de compenser la hausse de la TVA sur les couts</p>	

	<p>Qui prend en charge l'augmentation de la TVA dans les RIE ?          Quel est l'impact pour les tickets restaurants ?</p> <p>Quel est l'impact sur le plafond minimum remboursé par Orange, via Travel ?</p> <p>Les réponses concernant l'absence de dépassement qui serait constaté via les fiches de frais sont irrecevables. En effet de nombreux salariés demandent une fiche de repas limitée au montant du remboursement pour éviter d'avoir à gérer des demandes de dépassement dans Travel. En effet le système Travel frais génère une ligne supplémentaire pour le dépassement qui décale la numérotation des pièces préétablie.</p> <p>Ce petit inconvénient suffit à ce que nombre de salariés ne déclarent que le montant remboursable et prennent à leur charge le complément sans que l'employeur ne puisse le constater.</p> <p><b>L'augmentation de TVA est bien supportée par le salarié.</b></p>	<p>fixes. Pour la partie alimentaire l'appel d'offre de 2013 a permis de mettre en œuvre au 1er janvier 2014, un nouveau cahier de grammage et de prix avec une baisse globale de 4,74%. Il n'y a donc pas eu d'impact de la hausse de la TVA en 2014 pour le convive.</p> <p>Concernant les titres restaurant, une négociation avec les partenaires sociaux a permis d'une part de relever la valeur faciale à 8,88 €, et d'autre part d'indexer la valeur faciale province sur l'IDF. A partir du 1er juillet la valeur faciale du TR est donc portée à 8,88€ pour IDF, province et DOM.</p> <p>Concernant le remboursement de frais professionnels, l'impact de la hausse de TVA (passage de 7% à 10%) est quasi nul puisque on n'a pas observé d'augmentation sensible des dépassements en valeur relative sur les repas entre T1 2013 et T1 2014.</p> <p>A ce jour donc, il n'a pas été retouché aux plafonds existants sur les repas.</p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 18 – Départ à la retraite des fonctionnaires cadres sous statut de fonction</b></p> <p>De nombreux cadres fonctionnaires sous statut de fonction s'interrogent sur l'indice qui leur serait attribué lors du départ en retraite.</p> <p>Compte tenu de leur situation ou position hiérarchique ils ne souhaitent généralement pas faire une demande « officielle » pour éviter de dévoiler quelque intention que ce soit.</p> <p>Pouvez-vous nous expliquer les règles de gestion applicables et nous donner les références des documents réglementaires applicables (décrets) pour les fonctionnaires sous statut de fonction admis à la retraite.</p>	<p>Les niveaux de statut de fonction IV.3, IV.4 et IV. 5 sont des emplois supérieurs, cf décret n°93-706 du 26 mars 1993 relatif aux dispositions applicables aux emplois supérieurs de France Télécom</p> <p>Les fonctionnaires nommés dans l'un de ces emplois sont placés en position de détachement de leur corps d'origine. Ils demeurent titulaires de leur grade du corps des cadres supérieurs ou du corps des personnels administratifs supérieurs.</p> <p>Lors du départ en retraite, le cadre détaché sur un emploi supérieur met fin à son détachement et sa retraite est liquidée sur son indice de grade (et non sur son indice d'emploi supérieur).</p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 19 – Départ à la retraite des fonctionnaires cadres sous Statut de fonction</b></p> <p>Le Décret n° 2003-980 du 13 octobre 2003 modifiant le décret n° 93-514 du 25 mars 1993 relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des cadres supérieurs de La Poste et au corps des cadres supérieurs de France Télécom est-il toujours en</p>	<p>Les dispositions du décret n° 2003-980 du 13 octobre 2003 sont toujours en vigueur, elles ont été reprises dans le décret n° 2004-767 du 29 juillet 2004 relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des cadres supérieurs de France Télécom.</p> <p>Les termes «peuvent accéder» signifie que ces échelons fonctionnels sont soumis à conditions réglementaires et qu'il s'agit d'un acte managérial d'attribution et non un changement d'indice automatique.</p>	

	<p>vigueur ?</p> <p>Comment faut-il interpréter l'article 13 Bis, « Peuvent accéder à l'un ou l'autre des échelons fonctionnels de leur grade les cadres supérieurs de second niveau... » ?</p> <p>Le texte « peuvent accéder » signifie-t-il que en plus des conditions définies dans l'article au 1° et 2° pour bénéficier des échelons « fonctionnels », Orange s'attribue la possibilité de faire bénéficier certains fonctionnaires sous statut de fonction des échelons fonctionnels et pas d'autres dans la même situation ?</p> <p>Comment cette question est-elle gérée aux achats ou GSSC ?</p>	<p>Les échelons fonctionnels ayant une incidence uniquement sur la retraite, l'attribution de ces échelons intervient en général dans l'année précédente le départ à la retraite. Pour les salariés de GSSC qui remplissent les conditions réglementaires, un examen de leur situation est effectué au niveau de la DRH des Fonctions Support, une ou deux fois par an, soit au fil de l'eau en particulier pour les salariés adhérant au dispositif TPS.</p>
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 20 – Rachat d'études</b></p> <p>Le délai de traitement et l'information due au salarié font défaut concernant l'instruction et le traitement des dossiers de rachat d'études par le CSRH.</p> <p>Un dossier pris en charge en janvier puis transmis par le CSRH au pôle TPS de Grenoble, n'a donné lieu à aucun retour, malgré un mail du 10 mars du pôle de Grenoble indiquant que tout serait mis en œuvre dans les meilleurs délais.</p> <p>Merci de nous préciser la nature des difficultés de ce service ou des problèmes attachés au traitement de ces dossiers.</p> <p>Ref : <b>1C5434E</b></p>	<p>Nous avons fait une relance au csrh afin que le point soit traité rapidement.</p>
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 21 – Digital Académie</b></p> <p>Quel est le délai moyen pour suivre le cursus ?</p> <p>Le coût d'un tel dispositif a-t-il été chiffré aux achats ou à GSSC ?</p>	<p>Entre 1 h et 1h30.</p> <p>Non, il n'y a pas eu de chiffrage sur le sujet</p>
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 22 – SPRINT</b></p> <p>Des collègues rapportent leurs difficultés dans l'utilisation de Sprint.</p> <p>Avez-vous identifié des points de blocages récurrents et préparé des correctifs applicatifs ou organisationnels ?</p>	<p>Comme pour tout nouvel outil, pendant le premier mois d'utilisation, nous avons rencontré certaines difficultés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'outil a été stable : simplement quelques bugs ont été identifiés, la plupart corrigés de suite, 2 sont en cours de correction.</li> <li>• Lors des premiers jours de fonctionnement, des évolutions ont été demandées et la moitié a déjà été réalisée pendant le premier mois (5). Cinq autres évolutions sont en cours de réalisation et seront disponibles d'ici peu.</li> <li>• La plupart des difficultés rencontrées étaient des points</li> </ul>

		d'usage liés aux nouveaux processus mis en place. Des procédures ciblées ont été rédigées suite à ces points remontés par les utilisateurs (transfert de portefeuille par exemple) et des actions de communication et des formations ont été lancées. En complément, nous planifions courant juin des sessions de questions /réponses pour aider les personnes qui rencontrent encore des difficultés.	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 23 – 810 30 3000 Disponibilité du service en baisse</b></p> <p>La disponibilité de ce service pose problème à de nombreux collègues. (sonnerie dans le vide sans décroché, service saturé etc...)</p> <p>Avez-vous des explications sur les causes de la dégradation de ce service ?</p>	<p>Le soutien a mis plusieurs outils à disposition :</p> <p>GENERGY dans mon SI  Le CHAT <a href="http://pratique.itn.ftgroup.FR/newsletters/janvier/Pages/le-chat-de-lassistance.aspx">http://pratique.itn.ftgroup.FR/newsletters/janvier/Pages/le-chat-de-lassistance.aspx</a></p> <p>De plus sur 100% pratique il y a beaucoup d'aide et dans tous les domaines.</p>	
CFE-CGC	<p><b>Réclamation n° 24 – Oneo</b></p> <p>La fusion de Travel voyage et Travel frais est annoncée.</p> <p>Compte tenu des difficultés récentes rencontrées sur différentes applications lors de leur généralisation dont Phare en particulier, nous vous suggérons outre la région Sud-Est, de tester au préalable Oneo sur quelques salariés gros « utilisateurs » de Travel dont les IRP.</p>	<p>Le pilote Onéo est sur la DO Sud-Ouest (et non Sud Est). Un certain nombre d'IRP faisant de ce fait partie du pilote. Des sessions d'échanges ont également eu lieu avec des élus pour prendre en compte leurs remarques.</p>	